

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 6 juillet 2017

DCM N° 17-07-06-13

Objet : Désaffectation, déclassement et cession d'emprises communales publiques - Boulevard de Trêves à Metz.

Rapporteur: M. LIOGER

Par acte de vente du 27 novembre 2008, la Ville de Metz a vendu à la société TREVES INVESTISSEMENT un ensemble immobilier situé de part et d'autre du boulevard de Trêves.

Cet acte prévoyait la rétrocession à l'euro symbolique de certaines parcelles après aménagement ou sans aménagement préalable.

Par délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2016, la Ville de Metz décidait d'acquérir, en vue de son intégration dans le domaine public communal, une emprise d'environ 1200 m² appartenant à la société TREVES INVESTISSEMENT et de céder à celle-ci une surface approximative de 150 m².

Il apparaît, suite aux travaux d'arpentage, que cette emprise délimitée de 149 m² est issue de parcelles appartenant au domaine public de la Ville de Metz. La cession de cette superficie de 149 m² doit donc être subordonnée à sa désaffectation et à son déclassement préalables.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2016,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **DE DESAFFECTER et de DECLASSER** une emprise de 149 m² correspondant aux parcelles cadastrées sous :

BAN DE METZ

Section 21 – n° 165 – 14 m²

Section 21 – n° 167 – 1 m²

Section 14 – n° 92 – 98 m²

Section 20 – n° 100 – 36 m²

- **DE CEDER** cette emprise de 149 m² à la société TREVES INVESTISSEMENT ;
- **D'ANNULER** la délibération du Conseil Municipal du 28 avril 2016 en ce qu'elle porte sur la cession de cette même emprise sans désaffectation et sans déclassement préalables ;
- **DE MAINTENIR** la réalisation des acquisitions et cessions moyennant l'euro symbolique sur le budget de l'exercice concerné ;
- **DE LAISSER A LA CHARGE** de l'acquéreur tous les frais d'acte, droits et honoraires de notaire ;
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, ou son représentant, à régler les détails de cette opération immobilière, à effectuer les opérations comptables et à signer tous documents y afférents.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

Le Premier Adjoint au Maire,

Richard LIOGER

Service à l'origine de la DCM : Cellule Action foncière
Commissions : Commission Attractivité, Aménagement et Urbanisme
Référence nomenclature «ACTES» : 3.2 Alienations

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 36 Absents : 19 Dont excusés : 13

Décision : ADOPTÉE À LA MAJORITÉ